

Province de Québec
Municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois

Règlement no. 2002-130
Règlement des permis et certificats

Attendu que l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet d'adopter un Règlement des permis et certificats pour l'ensemble de son territoire

Attendu l'adoption du projet de règlement des permis et certificats, le 10 septembre 2002;

Attendu qu'une assemblée de consultation a été tenue le 7 octobre 2002 concernant les conséquences de l'adoption de ce règlement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance du 8 octobre 2002;

En conséquence il est proposé par : M. Jean-Louis Bourcier
appuyé par : M. Guy Gendron

Et résolu unanimement

Que le règlement des permis et certificats soit et est approuvé.

Que ledit règlement porte le no. 2002-130 et entre en vigueur conformément à la Loi.

Que le règlement des permis et certificats soit soumis à la MRC Beauharnois Salaberry et à la Commission municipale du Québec.

Adopté

*Voir livre de règlement des dérogations mineures aux archives de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois

Tous les membres du conseil déclarent avoir pu consulter une copie de ce règlement et dispense de lecture a été demandée.

Gaétan Ménard
Maire

Ginette Prud-Homme
Secrétaire Trésorière